

Mé dè bragua què dè fé

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1899)**

Heft 43

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-197793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'air un grand signe de croix qu'on eût dit s'étendre jusqu'aux plus hautes cimes où brillait la neige, qui enveloppait tout l'alpage, les chalets, les gens, et les bêtes, dans le geste de protection.

Et benedical vos ! Soyez protégés de l'orage, vaches, taureau, génissons et bergers. Que les orages de la vie nous épargnent aussi nous autres, les sceptiques ou les incrédules, qui, tête nue, sous le beau soleil de juillet, avons envié la foi robuste et simple des pauvres hommes d'Emaney !

JULES CD.

Les demoiselles du téléphone.

Sous ce titre, le *Gaulois* a publié un spirituel et amusant article de M. Adrien Vely, duquel nous détachons les passages suivants :

Si le bon Dieu m'avait fait demoiselle, je voudrais être demoiselle du téléphone.

Les demoiselles du téléphone occupent, en effet, une place d'élite dans la société contemporaine. D'abord, elles sont cachées aux yeux des profanes, comme certaines divinités mystérieuses. Tout le monde en a entendu parler, tout le monde même les a entendues parler d'une voix lointaine et comme venant d'un autre monde. Bien peu peuvent se vanter, Actéons audacieux, d'avoir vu ces Dianas prohibées. Et ce n'est pourtant pas faute, pour beaucoup, dans un mouvement d'impatience, de les avoir envoyées au bain.

Les demoiselles du téléphone planent au-dessus des petites misères terrestres. Elles entendent monter jusqu'à elles les plaintes, les récriminations de toute une humanité impatiente, et elles ne s'en émeuvent point. Elles demeurent impassibles, indifférentes, sereines, en présence des orages même qu'elles déchainent. Tandis que grondent au-dessous d'elles le mécontentement des foules et la menace du désabonnement universel, elles s'entretiennent dans le langage des dieux, de leurs petites affaires, avec une familière gravité. Parfois, quand les appels d'en bas retentissent trop bruyamment, quand les manœuvres d'une clientèle insurgée résonnent trop fort, l'une d'elles daigne se déranger pour gourmander l'importun comme il le mérite.

Et le malheureux abonné, l'oreille collée au récepteur depuis une demi-heure, entend une voix mélodieuse mais brève lui dire, sur un ton qui n'admet pas de réplique :

— Pas libre !

Ou bien :

— En communication !

Ou bien :

— Ne répond pas :

Et l'abonné se résigne, parce que l'abonné ne serait pas l'abonné s'il ne se résignait pas.

Ces demoiselles du téléphone vont avoir un nouvel hôtel qui s'élève rue des Renaudes et sera inauguré à la fin de l'année. Il sera charmant. Ses murs tout blancs sont ornés de guirlandes vertes. Le vert est pourtant la couleur de l'espérance, messieurs les abonnés, et je crois déjà vous entendre implorer, penchés sur un appareil, ces demoiselles en ces termes :

Belles Philis, on désespère,
Alors qu'on espère toujours.

Nous passerons rapidement devant les sous-sols et le rez-de-chaussée, où les réseaux inextricables des fils arrivent, se débrouillent, se répartissent et d'où ils montent à l'étage supérieur, où se tiendront les inaccessibles prêtresses.

Là, ce sera un paradis, un eden, un eldorado. Figurez-vous une vaste salle lumineuse, grâce à une verrière placée à plusieurs mètres de hauteur.

Il y régnera, en été, une douce fraîcheur, en hiver, une chaleur tempérée.

Mais l'excellent architecte M. Boussard ne s'en est pas tenu là. Il s'est ingénié à procurer à ces jeunes filles mille douceurs nouvelles.

Il a aménagé à leur intention des vestiaires, des lavabos, des salles de repos qui occupent tout un étage.

Et, dès lors, je plains davantage encore le malheureux abonné.

Je le vois appuyant désespérément sur la sonnerie de son appareil. Un signe rose apparaîtrait. Vite, il feuillette l'annuaire pour trouver, à la page consacrée aux légendes, la traduction du dit signe. Et il lit : « Signe rose : — *Mademoiselle est en train de revêtir une toilette de soirée* ». Est-ce un signe bleu qui surgit ? En voici l'explication : « Signe bleu : — *Mademoiselle est en train de se laver les mains et de se mettre de la poudre* ». Est-ce au tour d'un signe vert ? Que veut bien dire le signe vert ? Attendez : « Signe vert : — *Mademoiselle s'est retirée dans son salon de repos et sommeille étendue sur sa chaise longue* ».

Et ce n'est pas tout !

Un ventilateur, aménagé dans les sous-sols, enverra, en été, à ces bienheureuses princesses, des bouffées d'un air frais chargé des plus exquis parfums : verveine, foin coupé, iris, ambre, santal, ylang-ylang, corylopsis. Elles vivront dans une atmosphère de rêve, et si quelque profane pouvait pénétrer chez elles, il croirait être Haroun-al-Rachid entrant dans les jardins de Zobéide. Le bureau ainsi embaumé sera comme un jardin enchanté, où le gazouillis des oiseaux sera remplacé par le tintement cristallin des timbres électriques.

— T'es belle et tu sens bon ! s'écriera désespérément l'infatigable abonné. Je ne dis pas le contraire ! Mais j'aimerais bien mieux avoir la communication !

Major de table.

Un officier étranger, très fort sur la hiérarchie militaire de son pays, demandait, après avoir lu un article du *Journal de Genève*, relatif à la candidature de M. Babel au Conseil administratif, quelles étaient, dans l'armée suisse, les hautes fonctions confiées à un « major de table ».

Pour cet officier, il ne s'agissait de rien moins que d'une sorte d'intendant général chargé de tous les approvisionnements de notre armée, et dès lors l'homme investi d'un semblable grade était pour lui tout désigné pour un poste de conseiller administratif et il ne comprenait pas que l'on pût discuter ce choix. Qu'est-ce alors qu'un major de table en Suisse ?

L'embarras fut grand et personne ne se pressa de répondre.

Le major de table n'existe guère qu'à Genève ; Vaud et Neuchâtel le lui ont emprunté, et les dictionnaires, comme l'almanach de Gotha, sont muets sur l'institution.

Un major de table n'est pas un président d'assemblée ni un directeur de banquet, encore moins un chef d'orchestre ou un chef de claqué, ce n'est pas non plus un automate chargé de répéter avec la régularité d'un métronome : « Messieurs, un ban cantonal, un, deux, trois !! » Ce n'est pas un convive chargé d'amuser les autres, pas plus qu'un régent qui doit maintenir l'ordre et la discipline dans les divertissements variés qui suivent les bons diners ; et pourtant c'est un peu de tout cela mélangé.

Il faut au major de table du sang-froid, de l'esprit et même du flair, car il doit pouvoir et savoir contenter toutes les petites vanités et faire valoir tous les moyens des chanteurs, orateurs ou producteurs de banalités quelconques, sans blesser des susceptibilités souvent très vives.

Un ténor que l'on priera de chanter quand la fumée des cigares aura déjà rempli la salle de réunion, se refusera à l'émission de tout son.

Monsieur X., qui ne sait que porter le toast aux dames et qui tient à se produire, deviendrait enragé si on lui donnait la parole après que le toast susdit a déjà été porté ; Monsieur Z., qui est toujours pris au dépourvu pour réciter une pièce de vers préparée longtemps d'avance, démissionnerait si on ne lui donnait pas l'occasion de faire sa petite improvisation ; et il en est de même pour Y., qui a la spécialité des grosses tartines patriotiques, il faut qu'il les serve chaudes et le retarder ou le laisser regagner son domicile avec un discours rentré serait le renversement du comité organisateur du banquet.

Un major de table doit avoir beaucoup d'entraînement et pourtant il n'est pas non plus un bon vivant, toujours le verre en main et vidant bouteille sur bouteille à la santé de « l'orateur qui a si bien parlé » ; non, puisque les tempérants en ont d'excellents qui ne boivent que de l'eau et que le Club alpin en a même un, dit-on, qui ne boit pas du tout.

Le major de table doit diriger la partie dite *intellectuelle* d'un banquet, c'est de sa verve, de ses saillies, de son humour que dépend le succès de la réunion ; il lui faut de la poigne et du laisser-aller autoritaire au bon moment pour faire écouter les « bassins », il faut qu'il sache faire rire et plaisanter sur les propos tenus sans froisser leurs auteurs ou même ceux qui n'ont rien dit du tout ; il doit savoir provoquer des tonnerres d'applaudissements après un discours poncif ou médiocre, s'il émane d'un collègue généreux ou influent, comme il doit savoir souligner une sortie faite mal à propos ou une allocution, si chaude et si éloquente soit-elle, lorsqu'elle n'est pas dans les idées de la majorité.

Il ne doit pas avoir l'épiderme sensible, car les orateurs qui, par sa faute, ont manqué leur effet, ne se font pas faute de lui décocher quelques traits d'autant plus pointus qu'ils ont été forgés dans un moment de dépit ; il ne doit pas prendre au sérieux les éloges dont on le couvre parfois quand on ne sait pas que dire d'autre ; il ne doit pas, par contre, estimer trop haut le service qu'il rend à ses amis et s'attendre à quelque reconnaissance de leur part, car presque toujours c'est à qui oublie de le remercier ; enfin, il doit savoir clore la séance avant que la lassitude ne s'empare des assistants ou que les têtes ne s'échauffent.

Mais comment expliquer tout cela à un étranger qui ne connaît rien à nos mœurs, qui n'a jamais assisté à un de nos banquets, n'est pas au courant de nos petites rivalités locales ? Aussi la question de l'officier menaçait d'être suivie d'un silence pénible, lorsque quelqu'un dit :

— On ne peut pas vous expliquer au juste ce que c'est qu'un major de table, mais chez nous un élu du suffrage universel — conseiller municipal ou administratif, Grand Conseiller ou Conseiller d'Etat — est souvent un citoyen qui a débuté par être « major de table. »

(Signal de Genève.)

Mé dè bragua què dè fé.

Cein a adé étà, et cein vao ètrè dè tot temps, què clliao que sè braguont lo mè sont clliao que font lo mein.

Diéro n'ein out-on pas derè : « Hein ! sein mè, jamé vo ne sarià arrevà à fèrè çosse ; vo n'arià pas étà fottu dè fèrè cein ! » et clliao que cein diont sè crayont binsu ètrè dâi lurons d'attaque, tandi que la maiti dâo temps ne sont què dâi lulus dè pou d'acquouet, que n'ont què la niaffè et que resseimbliont galla à cllia motse dè la fâllia, vo sèdès, cllia motse que pequavè lè z'hègà à cé tserrotton, tandi que montavont 'na poya, et que prevolvè su la limonière, su lo piffre ào tserrotton, ein sè

créyeint que, sein li, jamé la cariole ne sarai arreveia amont lo cret.

O! gros dé bragua et pou dé fé! vouaiquie cein qu'on se peinsé quand on out cliào lulus à forta pliatena, que se veintont d'avai étâ pertot, d'avai fé çosse, d'avai fé cein, savont tot, l'ont tot vu, n'ia min à leu po fèrè quiet que sai et 'na boun'eimpartia ne sont què dai petits compagnons à l'ovradzo et dai bedants à quoui sarai onco prào ézi dé fèrè encrairè què lè macarounis sè sciÿont su lè tsamps, coumeint dè la bâte et qu'on lè pertouse avouè 'na mèche et on virebourquie.

Faut don jamé preindrè po dâo boun'ardzeint tot cein que cliào gaillâ diont et s'on pào lè remotsi bin adrà quand niaffont dinse, faut pas s'èin fèrè fauta, coumeint cé coo que vé vo derè :

On gaillâ dè pè Maraçon, qu'étâi dein lè mouscatéro, avai fè la campagne dâo Sonderbon, ein 47, et l'avai étâ avouè sa compagni dein lo canton dè Fribor. Cè gaillâ, qu'avai 'na niaffa dâo tonaire, étâi lo pé crouète sordâ dè la compagni : ài rehiuvès et ài z'avant-rehiuvès, s'amenavè adè tot coffo, revou tot dè travâi, lè craijès totès naires, son fusi et son sabro tot rouilli, et, ài rasseimblieiments, l'étâi adè à l'hostiau ; mà cein lo gravavè pas, quand revegnâi, dè sè pavanâ pè lo veladzo et dein lè pintès ein sè bragueint d'avai fé çosse et d'avai fé cein ; rein qu'à l'ouère, on arâi djurâ que l'étâi lo premi sordâ dâo canton dè Vaud et que l'ein savâi, po lo mein, atant qu'on colonet.

Quand don lè Fribordzâi et lè z'autro euron bastâ et que lo Sonderbon fe démoli, noutron coo revegne, à l'hotè et onna né, à la pinta, que dévezâvont dè cliâ campagne, sè bragavè qu'on dianstre ; desâi que l'avai tiâ, tot solet, trai Fribordzâi ein on iadzo, d'on mimo coup, que, tandi la campagne, l'ein avai eimbrotsi ào mein tràï ceint cinquanta et éterti lo drobllo, sein comptâ cliào que n'avai pu qu'estraupâ. Desâi onco que lo capitèno et mimameint lo majo, veginont adè l'âi dèmandâ coumeint faillâi fèrè po çosse et po cein et que, sein li, on ne sâ pas cein que la compagni sarâi dévenia. Brefte ! on mouè dè dzanliès.

Adon, on luron que lo cognessâi du grantein et que l'attiatvè debliottâ cliào gandoises, l'âi fè :

— Kaise-tè, dzanliào que t'è ! ào Sonderbon, te n'as petètrè papi terri on coup dè fusi, l'arâi z'u trào poaire : d'ailleu on m'a subliâ que te n'étâi jamé quie, po cein que te tè catsivè, et que t'allavè dremi dezo on arbo tandi que tè camarardès ferrailivont, que mimameint, on iadzo que te droumessâi, te tè laissi brottâ lè frindzès dè tè z'èpoletès verdès pè 'na tchivra qu'avai cein prâi po de l'herba ! * *

De tout temps il y a eu des ivrognes.

La *Statistique vaudoise* publie les notes suivantes, de M. Dumur, ancien président, sur la répression de l'intempérance, du xiv^e au xvii^e siècle :

« La ville épiscopale de Lausanne, appelée à recevoir constamment dans ses murs des voyageurs de toute espèce et de longues processions de pèlerins, eut sans doute de bonne heure de nombreuses hôtelleries et tavernes. Le *Plaiet général* de 1368 déjà, règlemente avec soin ce qui concerne ces établissements et, dans ses articles 74 et 103 à 109, fournit quelques détails assez piquants. On y voit, par exemple, que cette population de passage était loin d'être toujours paisible et commode, et que tel consommateur, après avoir bu largement, était tout prêt à prendre furtivement la porte, sans payer son écot. Le tavernier en était alors à accepter des gages ou à provoquer une condamnation à l'amende.

» Pour l'habitant de la ville, et pour celui qui n'était pas le premier venu, la législation était paternelle et pleine d'une charmante mansuétude. Si par aventure quelque honnête bourgeois se trouvait de nuit en état d'ébriété et refusait de payer le vin bu, le tavernier devait bien se garder d'entrer en discussion avec lui à ce sujet. Il lui était prescrit au contraire d'allumer une lanterne, de prendre gentiment sous le bras ce client grincheux et de le reconduire lui-même ou de le faire accompagner jusqu'à domicile. Le lendemain seulement le tavernier pouvait parler de règlement de compte, mais alors il était cru sur parole jusqu'à concurrence de 5 sols ».

Production du vignoble. Consommation. — D'après l'Annuaire officiel de 1869, la récolte du vin vaudois a été de 29 millions de pots (43,500,000 litres) et la consommation du vin de 65 pots (97 litres) par tête.

De 1886 à 1895, le rendement annuel du vignoble vaudois a été en moyenne de 35,488,300 litres, représentant une valeur de 15 millions de francs.

Le 20 % de la production totale du vignoble est consommé par le producteur et son personnel d'exploitation ; le 25 % suffit au service des hôtels, auberges et débits du canton ; le 55 % est exporté essentiellement dans les autres cantons de la Suisse.

La plus haute réclame du monde. — On sait que l'ascension du Mont-Blanc n'offre pas de très grandes difficultés aux alpinistes exercés. Le savant Janssen s'y est fait conduire en chaise à porteurs ; il est vrai que ça lui a coûté quelque chose.

Depuis 113 ans que l'on y monte, le chiffre de 1665 ascensions a été inscrit officiellement dans le registre de Chamoni.

Malgré tout, il est probable que toutes les personnes qui ont effectué ce long trajet en ont gardé un souvenir grandiose. Mais l'une des choses qui doivent frapper le touriste au moment où il atteint le sommet, c'est de voir, au-dessus de la porte de la massive cabane que l'on a baptisée, un peu présomptueusement, du nom d'observatoire Janssen, c'est de voir, disons-nous, une affiche du champagne Ruinart.

La Suisse au XIX^e siècle. — La 18^{me} livraison de cet intéressant ouvrage, publié en français par M. F. Payot, éditeur, à Lausanne, et, en allemand, chez MM. Schmid et Francke, à Berne, sous la direction de M. Paul Seippel, professeur à l'École polytechnique de Zurich, contient la suite de l'histoire des sciences physiques et historiques au XIX^e siècle, et le commencement de l'histoire littéraire ; les lettres dans la Suisse allemande au XIX^e siècle, par Oscar Fiesler, rédacteur à St-Gall. Cette livraison est illustrée d'une façon très intéressante, de nombreux portraits de savants et d'historiens.

Carottes aux oignons à la bourgeoise.

— Ayez des carottes et à peu près un tiers de leur quantité d'oignons ; coupez le tout en tranches très minces, et passez-le dans la poêle, avec de l'huile ou du beurre, ou du saindoux. Pendant cette opération, vous remuez et retournerez souvent avec la cuiller, afin qu'elles ne s'attachent pas : assaisonnez à l'ordinaire, et, lorsque le ragoût vous paraîtra suffisamment cuit, vous le verserez dans une casserole et ferez bouillir un moment ; vous y joindrez un peu de coulis ; si vous n'en avez pas, vous y suppléerez par une pincée de farine et vous mouillerez avec du bouillon ou jus ou bouillon mitigé avec du lait ; quand il aura pris goût, vous le lierez avec deux ou trois jaunes d'œufs, un filet de vinaigre et du persil bien haché.

Pigeon à la provençale. — Ayez un très beau pigeon, lardez-le après l'avoir plumé, flambé et trossé, de morceaux d'anchois. Faites-le revenir dans l'huile d'olive bouillante à petit feu. Pendant ce temps, passez la poêle de petits oignons, tous de même grosseur, et lorsqu'ils seront d'un beau jaune, ajoutez-les au pigeon ; mettez une petite gousse d'ail et un bouquet de cerfeuil, mouillez

avec un peu de bouillon et un verre de bon vin blanc ; laissez mijoter lentement et réduire la cuisson, après quoi, retirez l'ail et le cerfeuil ; dégraissez un peu. Ajoutez un jus de citron, et servez le pigeon entouré de petits croûtons et des oignons.

Pour laver les cravates ou rubans de soie, on se sert d'eau de pommes de terre que l'on obtient en râpant des pommes de terre crues et en les pressant. Les tissus de soie lavés à cette eau se nettoient très bien, ne perdent rien de leurs couleurs et acquièrent un brillant particulier. Le savon devient ici inutile.

Un peu de pétrole dans le cirage rend celui-ci plus brillant et accélère considérablement le brillantage de la chaussure.

Boutades.

Une femme ayant au moins la cinquantaine est citée comme témoin dans un procès de Cour d'assises. On lui demande son âge.

— Trente-neuf ans, répond-elle sans sourciller.

Le président avec bonhomie :

— Bien ; à présent, jurez de ne dire que la vérité !

Mme B..., demeurée veuve avec une fillette aujourd'hui âgée de cinq ans, va se remarier.

— Tu sais, disait l'enfant à l'une de ses petites amies, je vais avoir un papa tout neuf.

Au bureau de l'état civil, à la mairie.

Une bonne. — Je voudrais me marier d'ici à un mois, et que ça ne traîne pas.

L'employé. — Veuillez délivrer le nom du prétendu.

La bonne. — Je ne sais pas. J'en ai deux en vue. Laissez le nom en blanc.

En correctionnelle.

Le président. — Prévenu, expliquez-moi comment vous vous y êtes pris pour transporter, à vous seul, un coffre-fort aussi lourd, et cela sans donner l'éveil ?

Le prévenu. — C'est pas la peine, monsieur le président, vous ne réussirez jamais à le faire.

THÉÂTRE. — **Le monde où l'on s'ennuie** a décidément bien des charmes. Il avait attiré jeudi soir, au théâtre, un très nombreux auditoire, qui a beaucoup ri et qui a applaudi plus encore. Mais tout l'esprit de Pailleron n'eût pas suffi, à lui seul ; il lui fallait des interprètes comme les excellents et très consciencieux artistes de notre troupe actuelle, la meilleure que nous ayons eue. Si, maintenant, notre public ne leur tient pas fidèle compagnie, durant toute la saison, c'est à désespérer du théâtre à Lausanne. Nous n'en sommes point encore là, heureusement.

Demain, dimanche, un drame qui n'est plus d'hier, mais qui a toujours grand succès, **Marie-Jeanne ou la femme du peuple**. 5 actes de d'Ennery et Maillan. On commencera par un acte de Grenet Dancourt, **Le Phoque**. — Rideau à 8 heures.

L. MONNET.

Le docteur HERMANN, d'Athènes (Grèce), écrit : « Les **Pilules hématogènes du docteur Vindevozel** m'ont toujours pleinement satisfait. Ce reconstituant est le plus efficace de tous ceux qui m'ont été soumis pour combattre avec certitude les divers cas d'anémie, de faiblesse et d'épuisement. »

125 pilules à fr. 4.50. — Dépôt dans toute pharmacie.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

AGENDAS DE BUREAUX
POUR 1900

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.